

PETITE GAZETTE

de Dammartin et ses Environs

Claye, Mitry, Saint-Soupplets, Monthyon, Mesnil-Amelot, Plailly, Ermenonville, etc.

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Ils sont payables d'avance et sont continués d'office sauf avis contraire.

Seine-et-Marne	BUREAUX & RÉDACTION	Paris
Départements limitrophes	Imprimerie-Librairie E. LEMARIÉ	et les autres départements
	A DAMMARTIN-EN GOËLE (S.-&-M)	
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES, la ligne..... 0 fr 20	UN AN..... 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

29 *Novembre*. — Syndou, l'auteur du meurtre d'Étretat est condamné par la Cour d'assises de la Seine-Inférieure, à dix ans de travaux forcés.

— La reprise du travail devient à peu près complète dans le bassin de la Loire, à la suite de la sentence arbitrale.

30 *Novembre*. — Les conseillers municipaux sont appelés à désigner leurs délégués aux élections sénatoriales de Janvier 1903.

1^{er} *Décembre*. — On commente à la Chambre la discussion du projet de loi voté par le Sénat sur le régime fiscal des patentes.

— Une chaudière fait explosion à Chicago, dans une exposition, blessant plus de quatre-vingts personnes.

2 *Décembre*. — Le Sénat, par 165 voix, contre 75, vote le projet de loi du gouvernement reprimant le fait d'ouverture ou de tenue d'un établissement congréganiste sans autorisation.

— Le général Delarey est reçu à Dijon par les membres du comité pour la reconstitution du patrimoine des Boërs.

3 *Décembre*. — La Chambre, par 334 voix contre 107 refuse son appro-

bation à la convention du gaz, votée par le Conseil municipal de Paris.

4 *Décembre*. — La Chambre après avoir repoussé par 354 voix contre 216 une motion d'ajournement du régime fiscal des sucres, vote l'article premier du projet qui réduit de 60 à 25 fr. l'impôt intérieur sur les sucres.

5 *Décembre*. — La Chambre, après avoir voté la convention de Bruxelles sur les sucres, adopte l'amnistie pour les faits de grève.

— Au Maroc, les Kabyles Beni-Safid ont fait leur soumission au gouverneur de Tuelan. Par contre, la révolte des tribus berbères de l'intérieur dure toujours.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Nos braves pompiers toujours fidèles aux vieilles traditions, ont fêté avec beaucoup d'entrain la Sainte-Barbe.

Avertis la veille par une joyeuse retraite, nos soldats citoyens se réunissaient le lendemain à dix heures afin d'assister à la messe dite à leur intention par M. l'abbé Bléry, curé-doyen, qui leur a fait une intéressante allocution.

M. le Maire, qui a pour le corps des pompiers une affection toute spéciale, ayant été reconduit à sa propriété de la Corbie, par ceux-ci, leur a offert le vin chaud et des gâteaux auquel chacun a fait bon accueil.

A sept heures, la belle salle de l'Hôtel du Chemin de fer était envahie par les invités, plusieurs membres honoraires et la subdivision au grand complet, pour prendre part au banquet qui a été des plus gais et des mieux servis, car, soit dit sans flatterie, c'est à l'unanimité qu'en chaque occasion, on se plaît à constater la correction du service et les talents culinaires de la maison Denisot.

Au dessert, comme de coutume, on a porté des toasts, et M. le Maire, toujours empressé à reconnaître les mérites de ceux qui se dévouent à la chose publique, a rendu cette justice à nos braves pompiers, qu'ils sont toujours prêts, lorsque les circonstances l'exigent, à braver le danger pour secourir leurs semblables, et que, pour sa part, il éprouve toujours un certain plaisir à donner la main à l'un de ces modestes soldats du devoir, dont l'uniforme abrite toujours un cœur honnête et généreux. Les chefs et en particulier le lieutenant Berger et le sergent-major Lequin ont été l'objet d'attentions et d'éloges bien mérités, pour le soin qu'ils apportent à la direction de la compagnie et à la bonne gestion de ses ressources financières appelées à subvenir, le cas échéant, à des dépenses de première nécessité.

M. Léonor Dupille, conseiller d'arrondissement et habile troubadour, a dit une charmante poésie : « La Sainte Barbe », composée pour la circonstance et qui a provoqué d'unanimes applaudissements.

M. Menier, député, qui s'était excusé de ne pouvoir assister au banquet, avait joint à sa généreuse cotisation annuelle deux boîtes de cigares de députés. M. Edmond Labour, conseiller général, avait également fait connaître les motifs qui l'ont empêché de répondre affirmativement à l'invitation qui lui avait été faite.

Les pompiers Montauban, Vermet, Lamotte, Dantan, Lucet, Bouvier, Hecent, Laurent, etc, ont chanté à tour de rôle quelques chansonsnettes de leur répertoire, qui, bien que manquant un peu de variété pour les habitués de nos banquets corporatifs, n'en ont pas moins égayé cette soirée dont tout le monde a paru satisfait.

Sainte-Barbe

Sitôt que le tambour résonne,
Tout Pompier devient un luron ;
Tout autre souci l'abandonne :
D'un pied lesté il suit le clairon !
— Aucun obstacle ne l'arrête !
— Comme il marcherait au combat,
La hache en main, le casque en tête,
Il démarre en vaillant soldat !

Refrain :

Ah ! quel honneur d'être Pompier !
Au danger on s'élançe
Pour arriver premier :
Non ! il n'est pas en France
Plus solide troupiér !
Ah ! quel honneur d'être Pompier !

Voyez le, soldat pacifique,
Il rabote, forge ou bâtit...
Il est tranquille en sa boutique !
Mais le rappel sonne ! Il bondit
Il embrasse à peine sa femme
Et son petit dernier ! Là bas,
Dans le ciel noir monte la flamme
Le voilà dans le branlebas !

(au Refrain)

Quand ils ont vaincu l'incendie
Après des efforts vigoureux,
Lassés, la figure noirete,
Les voilà qui rentrent chez eux !
Leur allure est mâle et guerrière
Et quand ils passent triomphants

Plus d'une maman toute fière
Montre leur père à ses enfants.

(au Refrain)

Dans le cœur de maine flette
Éclate un feu longtemps caché :
C'est moins l'effet d'une allumette
Que d'un doux coup d'œil décoché !
De ces feux brûlant chez les belles
Jamais Pompier ne s'alarme,
Car les premières étincelles
Bien souvent il les alluma.

(au Refrain)

Un joyeux banquet accompagne
La Sainte-Barbe tous les ans :
Les vins généreux, le champagne
Y coulent à flots abondants.
L'eau, votre usage le déclare,
Au vin jamais ne s'y mêla :
A Dammartin elle est si rare !
Pour la pompe réservons-là !

Refrain :

Ah ! quel honneur d'être pompier !
Au danger on s'élançe
Pour arriver premier :
Non ! il n'est pas en France
Plus solide troupiér.
Ah ! quel honneur d'être pompier !

Léonor DUPILLE.

le 1 Décembre 1902.

C'est aujourd'hui dimanche à 2 h. qu'aura lieu en la salle de l'hôtel de ville, l'assemblée extraordinaire de la Société d'Horticulture, au cours à laquelle doit avoir lieu l'installation de M. Fernand Labour, Président, honoraire de la Cour d'Appel de Paris, comme Président de la Société d'Horticulture du canton de Dammartin.

SAINTE-MARD

Avec sa famille, un marchand ambulant, nommé Boucher, voyageait depuis Montmirail, en compagnie d'un jeune homme ayant dit se prénommer Edouard, et être appelé dans quelques mois à rejoindre le bataillon d'Afrique auquel il est affecté, grâce à son casier judiciaire qui serait, paraît-il, du dernier cri.

Le groupe passa la nuit de jeudi au poste de Monthyon, et le lendemain matin, Edouard « quitta la colonne » en emportant pour six francs d'enveloppes et de papier à lettres appartenant à Boucher qui a porté plainte.

JUILLY

Le deuxième dîner d'hiver des Elèves de Juilly, aura lieu le jeudi 11 décembre, à 7 h. 1/2, à l'hôtel Terminus, rue Saint-Lazare.

La cotisation est de 12 fr. par couvert.

MONTGÉ

C'est pour la 54^e fois que comparait devant le tribunal Gautreau Adrien âgé de 62 ans, le braconnier bien connu de tous les gardes de la contrée.

Malgré son expérience, il s'est laissé de nouveau surprendre le 29 octobre à poser des collets.

Il est gratifié de 2 mois de prison et 200 francs d'amende.

CHAMBRY

Le sieur Noirel Léon, cantinier au 4^e hussards, est inculpé d'outrages.

Le 19 octobre dernier, il aurait insulté le garde-champêtre Bernard, de Chambray, en le traitant de canaille et de crapule et en le menaçant même de lui casser la g.....

Cette incartade lui vaut 8 jours de prison avec la loi Bérenger.

VILLEPARISIS

Les nommés Lescours Jean-Marie, 33 ans, et Auverlot, 26 ans, sont prévenus de vol et complicité.

Il y a quelques jours, se trouva à l'auberge Coeltz, ils se sont emparés d'un litre d'absinthe placé sur un casier. Puis Lescours aurait ensuite pris

un morceau de fromage de gruyère de 4 kilogs au préjudice d'un sieur Mercier.

Lescours est condamné à 4 mois de prison. Quant à Auverlot il profite d'un doute et est acquitté.

ROUVRES

Un clapier appartenant à Mme Rigault, garde-barrière sur la ligne du Nord, a été dévalisé pendant la nuit de samedi dernier par un inconnu qui pour parvenir jusqu'à la cabane a dû escalader une palissade formant clôture.

Le malfaiteur a emporté 5 lapins.

CLAYE

Mercredi dernier, vers 4 heures du soir, la diligence publique de Claye revenait de la gare de Mitry, lorsqu'en arrivant sur le pont de la Rosée, les chevaux effrayés par le passage d'un bateau, firent brusquement un écart et se jetèrent contre le parapet de fer du pont.

Le conducteur avait aussitôt serré son frein et maîtrisé ses chevaux qui avaient engagé une roue de l'omnibus entre le heurtoir et le garde-fou du pont qui fut faussé, mais cette position ne pouvait entraîner la chute de l'attelage dans le canal de l'Ourcq.

Assis sur l'impériale, un jeune homme de 49 ans, M. François Roux, agent de vente de charbons à Paris, avait eu comme une vision rapide du danger et perdant tout sang-froid il avait sauté du côté opposé.

Dans sa chute d'une hauteur de 3 mètres, il se fit une entorse au pied droit.

Le blessé a reçu des soins à l'auberge Imbert. et sur sa demande, M. Cholet l'a fait conduire en voiture à

la gare de Mitry où il a pris le train pour rentrer à son domicile, avenue du Père-Lachaise.

(Jⁿ de S.-A.-M.)

MITRY-MORY

Mardi dernier ont eu lieu au milieu d'une foule considérable, les obsèques de M. Emile Tartier, maire de Mitry-Mory et directeur de la sucrerie de cette commune, décédé dimanche dernier, dans sa 71^e année, des suites d'une congestion dont il avait été atteint dans les premiers jours du mois d'octobre dernier.

Dès dix heures et demie, les enfants des écoles, la société de secours mutuels, la Fanfare municipale, la société de trompettes, les sapeurs-pompiers, se réunissaient autour du corbillard, déjà surchargé de magnifiques couronnes de fleurs naturelles.

A l'arrivée du clergé, un quart d'heure plus tard, le cortège commença à se former en un long défilé dont la tête composée des sociétés et des écoles précédait le cercueil, recouvert de l'insigne municipal et des couronnes offertes par les sociétés locales que suivaient encore trois autres civières chargées d'autres couronnes et de bouquets. La famille du regretté défunt venait ensuite, puis le Conseil municipal et M. le Sous-Préfet, qui, malgré les rigueurs de la saison, avait voulu donner par sa présence, une nouvelle preuve de sympathie pour le chef de la municipalité de Mitry.

Nous avons remarqué parmi les assistants : M. le Maire de Claye, conseiller d'arrondissement du canton, M. Dupille Léonor, conseiller d'arrondissement du canton de Dammartin, plusieurs maires des communes du voisinage, un grand nombre de fonctionnaires et de personnalités diversés.

Bien que très vaste, l'église était insuffisante à contenir tout le monde.

Au cimetière, plusieurs discours ont été prononcés. puis la foule s'est écoulée paisiblement emportant le souvenir de l'homme de bien à qui elle venait de rendre les derniers devoirs.

MONTAGNY

Le sieur Hubeau, Isidore, charretier chez le sieur Pasquier, cultivateur à Montagny, possédait une somme de 270 fr., fruit de ses économies. Il eut l'imprudence de faire connaître à ses camarades de travail l'endroit où il cachait cet argent; le 22 octobre, en rentrant dans sa chambre, sa journée terminée, Hubeau constata qu'on avait brisé le cadenas de sa malle. et que son argent avait disparu. Les soupçons se portèrent aussitôt sur le nommé Feliers, Isidore, 26 ans, sujet belge, qui avait quitté la ferme le même jour sans se faire régler.

Feliers, qui est depuis resté introuvable, est condamné par défaut à treize mois d'emprisonnement.

Union Dansante de Dammartin

Malgré une journée pluvieuse, le bal que l'Union dansante offrait dimanche dernier à ses adhérents a été de tous points réussi.

La nombreuse assistance, les toutes gracieuses dames et demoiselles, les superbes toilettes, ont contribué à la réussite de cette deuxième réunion de la saison.

Les jeunes gens se sont surpassés par leur empressement auprès des danseuses jusqu'à une heure très voisine du jour. On s'est séparé en se donnant rendez-vous au 10 Janvier.

Par une délicate attention du Comi-

té, et en raison du mauvais temps, tous les sociétaires avaient été pris en voiture à leur demeure et conduits jusqu'au salon de l'Hôtel du Chemin de Fer.

En somme, excellente réunion que nous voudrions plus fréquente afin de voir se développer les liens de la solidarité et de la bonne camaraderie.

Le secret des lettres

à la poste à Dammartin

On nous communique la réclamation suivante :

Nous venons protester contre l'installation défectueuse actuelle de la boîte aux lettres.

Il en résulte un grave inconvénient par les temps d'humidité : les lettres restent fixées à l'entrée de l'ouverture et il arrive fréquemment que plusieurs lettres en bouchent totalement l'entrée.

Ainsi que chacun peut le constater actuellement, on est obligé si l'on veut voir tomber ses lettres au fond de la boîte, de prendre soit à la main celles qui en obstruent l'entrée, soit de les pousser avec un objet quelconque. Parfois encore, il arrive même que l'on retrouve des lettres entre le volet et le mur, quand ce n'est pas sur le trottoir.

Quand la poste était de l'autre côté de la Grande-Rue (maison Rodier), il y avait un petit auvent en saillie, mais nous croyons qu'avec l'exposition actuelle de la boîte, aux pluies du sud, ce moyen serait insuffisant; — une petite porte à bascule, longue et étroite, suspendue par le haut et retombant d'elle-même, serait peut-être un obstacle sérieux à l'entrée de la pluie.

Nous souhaitons que l'on remédie promptement à cet inconvénient qui a déjà été signalé à diverses reprises. Le remède qui nous paraît le plus pratique serait la refecton complète de la boîte, dans l'épaisseur du mur, comme cela vient d'être fait dans la nouvelle poste de Juilly, de manière à supprimer le chemin sur lequel nos correspondances restent actuellement en détresse.

Un groupe d'habitants.

Fonctionnaires-courtiers en vins

La chambre de Commerce de Melun vient d'adopter à l'unanimité le vœu suivant qui sera transmis aux ministres compétents.

« La chambre de Commerce de Melun, frappée à juste titre par l'abus que font certains fonctionnaires de leur situation pour concurrencer le commerce régulier par le placement des vins et spiritueux, prie MM. les Ministres des Finances, de l'Agriculture et de la Marine, de tenir fermement la main à la juste interdiction faite à leur personnel d'exercer un genre de commerce quel qu'il soit, et sollicite la même interdiction des autres ministères. »

Les dispenses du recrutement

Au moment de la formation de la classe 1902, il n'est pas sans intérêt de rappeler aux jeunes gens se trouvant dans un des cas de dispense prévus par les articles 21, 22 et 23 de la loi de recrutement, les prescriptions nouvelles auxquelles ils devront se conformer.

Jadis, les intéressés n'avaient qu'à déposer à la mairie, avant le jour du conseil de revision, leur dossier complet de dispense,

Depuis l'année dernière, tous les conscrits fils de veuve, frères de militaires, aînés d'orphelins, étudiants, élèves des grandes écoles, séminaristes, etc., devront, en se présentant à la mairie pour se faire inscrire, déclarer quels sont les dispenses qu'ils ont l'intention de faire valoir devant le conseil de revision et il leur sera délivré un reçu de cette déclaration. En outre, lors de la production des pièces justificatives de leur dispense, ils recevront de la mairie un nouveau reçu qu'ils auront à présenter au conseil de revision.

Répression du braconnage

La société contre le braconnage, de l'arrondissement de Meaux, vient de décerner des médailles aux sous-officiers, brigadiers et gendarmes de l'arrondissement qui se sont particulièrement distingués pendant la campagne 1901-1902.

Nous remarquons parmi les lauréats M. Maupetit, brigadier à Claye, médaille d'argent; de même que M. Moignot, gendarme de la même localité, à qui nous adressons nos félicitations.

STATION MÉTÉOROLOGIQUE DE DAMMARTIN

Mois de Novembre 1902

Pression barométrique :

Maximum : 773, le 14

Moyenne : 763 mm.

Minimum : 747, le 26.

Température :

Maximum : 17° au-dessus le 6.

Moyenne : 7,7

Minimum : 11° au-dessous le 22.

Pluie :

1^{er} jours. Quantité tonnée : 45 mm.

Neige, les 19, 20, 21, 22, 23.

Le comble de la tyrannie :

Arrêter un ruisseau parce qu'il mur-mure.

VILLE de DAMMARTIN

ÉTAT CIVIL

du 1^{er} au 3 décembre 1902

NAISSANCES

3 décembre. — Clément-Octave, fils de Léon-Alexandre Dupille, graminier, et de Jeanne-Lucie-Juliette Dauchy, son épouse.

TRIBUNAL de SIMPLE POLICE de Dammartin

Bealer Adolphe, berger, au Mesnil-Amelot, pâture sur autrui, 2 fr. d'amende.

Le même, passage d'un troupeau sur autrui, 1 fr. d'amende et de 1 fr. de dommages-intérêts.

Hennance Gouffé, veuve Aubry, cultivatrice; à Saint-Mard, passage sur autrui, 1 fr. d'amende.

Charles Sainte-Beuve, cultivateur, au Mesnil-Amelot, embarras de la voie publique, 3 fr. d'amende.

Henri Bonnardel, cultivateur, à Moussy-le-Neuf, contravention à la police du roulage, 3 fr. d'amende.

Louis Droux, charretier à Vinantes, même contravention, 3 fr. d'amende.

Une nouvelle comète

Une comète nous quitte, une autre nous arrive. A peine en effet, « Mlle Perrine » a-t-elle disparu du rayon visuel des télescopes qu'une autre se présente, qui, celle-là, n'a pas encore reçu de nom.

Elle a été découverte dans la nuit du mercredi 3 au jeudi 4 décembre. — car le temps froid avait rendu le ciel clair, à l'observatoire de Marseille, par M. Giacobini, astronome de cet établissement.

Encore faiblement visible, elle se promène dans l'hémisphère austral dans la constellation de la Licorne, et se rap-

proche sensiblement de l'hémisphère boréal : mais on ne sait pas encore si c'est une comète inconnue ou une vieille connaissance qui revient nous rendre visite. On sera fixé prochainement sur ce cas palpitant.

FAITS DIVERS

MUSELIÈRES... POUR DAMES

Le médisance est toujours le grand péché des femmes. C'est ainsi que, la semaine dernière, l'une d'elles se voyait condamner à huit jours d'emprisonnement et à 50 francs d'amende pour délit de diffamation — faute d'avoir su tenir sa langue.

Autrefois, les peines étaient plus rigoureuses encore, et, en Angleterre, notamment, on les condamnait bel et bien au supplice... de la muselière.

Ce châtiment, qui y fut appliqué durant quatre siècles n'a été officiellement aboli qu'en 1824. On l'infirigait aux femmes volontairement médisantes, ainsi qu'à celles que les écarts de langage, le nervosisme, l'irrésistible attrait pour les potins, entraînaient à nuire à l'honneur et à la réputation des gens.

Après un jugement sommaire, on passait la muselière à l'imprudente et un connétable la promenait sur la place publique, avec une laisse, pendant un temps déterminé.

On retrouve, dans les archives de la justice anglaise, plusieurs jugements de ce genre, un entre autres, du 3 décembre 1741, condamnant la dame Elisabeth Holborn à deux heures de muselière, pour paroles diffamatoires envers les baillis.

Le procédé manquait évidemment de galanterie : et cependant combien de femmes, mêmes maintenant, gagneraient à être de temps en temps muselées ?

(ECHO PONTISICA)

UN DROLE DE NOCE

La scène se passe à un bureau de frontière des douanes, dans le Nord. Une tapissière chargée d'une noce au grand complet s'y présente.

Les voyageurs sont d'une gaieté débordante. Seule, la mariée, voilée de blanc et abondamment fleurie d'orange, comme il convient, gardait une attitude des plus réservées. Impossible, immobile, regardant au loin, elle semblait absente.

Cette attitude contrastait tellement avec celle du marié et de ses témoins qu'un douanier curieux voulut en avoir le cœur net.

Il houcha la poux galamment l'épousée et s'aperçut qu'elle était... en zine.

Si grande fut la surprise du douanier que le cocher en profita. Il cingla son cheval : la tapissière partit à fond de train et quand le douanier fut remis de sa stupéfaction, les contrebandiers étaient loin.

LA FIANCÉE EN LOTERIE

On a joué naguère une petite pièce qui s'appelait la *Fiancée en Loterie*.

C'était du théâtre, donc de la fiction.

Mais la fiction est bien près de la réalité.

Et la preuve, la voilà...

Milan prépare une exposition universelle pour 1905 et, naturellement, les organisateurs cherchent les « clous ». On vient de leur en proposer un qui est, à tout le moins, original.

Il s'agit d'un concours mondial de beautés, avec dots énormes pour les lauréates.

Le premier prix aurait un million, tout simplement ; les quatre suivants 500.000 francs, huit auront 200.000 francs ; vingt 100.000 francs, et cinquante-cinq 50.000.

Pour couvrir les frais, une loterie serait organisée et le gagnant, jeune ou vieux, laid ou beau, riche ou pauvre, aurait la jolie femme et le million — s'il plaît.

Sinon, pas de femme, mais la moitié de la dot.

Lectures pour Tous

Le N° 3 de la 5^{me} année des *Lectures pour Tous*, la Revue populaire que publie chaque mois la librairie Hachette et C^o, vient d'être mis en vente.

La photographie a illustré toutes les pages. Avec leurs 110 gravures, les *Lectures pour Tous* ont l'aspect vivant et saisissant d'un cinématographe.

Les *Lectures pour Tous* offrent la lecture en famille la plus intéressante, la plus instructive et la plus variée. Le numéro ne coûte que 5^{cs} centimes, l'abonnement d'un an 6 francs à Paris, 7 francs pour la province.

En vente, à la librairie E. LEMARIÉ



ALBUMS

POUR

Collections de Cartes postales

ILLUSTRÉES

Ornements art nouveau formant fond et encadrant les cartes dans les deux sens

COUVERTURE AVEC ORNEMENTS

FORMAT 28 X 19

Pour 100 cartes	1.25
Pour 200 cartes	1.75
Pour 300 cartes	2.50

ALBUMS POUR COLLECTIONS DE CHROMES

Charbons et Cokes de toutes provenances

CYCLES

et Autos « Peugeot »

Cycles « Omnium » 180 fr.

FUSILS perfectionnés, absolument idéals, à portée garantie. Cadrons fixes employant toutes les poudres « DARNE ».

Machines à Coudre « Hurlu » à navette vibrante, rapide, silencieuse et douce depuis 120 francs.

Limes & Aciers du Bassin de la Loire, etc. — Fers à T.

Achille OFFROY

à Dammartin-en-Goële

(Seine-et-Marne)

M^{me} BERNARD

Chirurgien - Dentiste Diplômée

1, Rue Notre-Dame, 1

Maison RAVET, au premier Etage)

à Dammartin

se tient à la disposition de sa clientèle le 1^{er} et le 3^e Dimanche de chaque mois de 10 heures à 5 heures.

UN MÉNAGE

dont le mari est jardinier et la femme cuisinière, DEMANDE PLACE.

S'adresser chez M. Léon COHU, à Montgé.

Directeur-Gérant E. LEMARIÉ

Dammartin — Imprimerie E. LEMARIÉ